



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Sur convocation adressée le 20 novembre 2025, le conseil municipal s'est réuni, salle de la Calade 2, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILLES, Maire de Vallabrègues.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et fait l'appel des membres de l'assemblée :

Présents : Jean-Marie GILLES, Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Eliane LACROIX, Jean-Marie RAYMOND, Francis VALAT, Joëlle MANGIN, Marie-Christine BERNARD, Florence GIRARD-MARTINEZ, Isabelle CARPENTIER, Céline DANIELOU

Absents excusés : Marc BERTRAND, Jean-Claude PESTOUR, Christian LOUVET, Philippe BERDEAUX, Julie FORESTIER

Procuration : Christian LOUVET à Jean-Marie RAYMOND

Le quorum étant atteint, le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire élue à l'unanimité en début de séance : Florence GIRARD-MARTINEZ

<u>DELIBERATIONS</u>	
<u>N°2025/54 :</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 septembre 2025
<u>N°2025/55 :</u>	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
<u>N°2025/56 :</u>	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
<u>N°2025/57 :</u>	Finances - Autorisation budgétaire par anticipation en section d'investissement
<u>N°2025/58 :</u>	Attribution d'une subvention concernant une réfection de façade

N°2025/46 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le mardi 9 septembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mardi 9 septembre 2025.

N°2025/55 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Monsieur le maire présente chaque année à l'assemblée un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement de la commune.

Il est demandé au conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport joint en annexe à la présente délibération

D'EMETTRE un avis favorable au présent rapport.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

N°2025/56 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Monsieur le maire présente chaque année à l'assemblée un rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de la commune.

Il est demandé au conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport joint en annexe à la présente délibération

D'EMETTRE un avis favorable au présent rapport.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

N°2025/57 : FINANCES - AUTORISATION BUDGETAIRE PAR ANTICIPATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise que dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2025 il est nécessaire de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire propose par conséquent au conseil municipal d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandatement du quart des crédits de l'exercice précédent comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	1/4 dépenses
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	203	Frais d'études	1000,00
TOTAL 20			1000,00
21- immobilisations corporelles	2131	Bâtiments publics	4000,00
	2135	Installations générales agencements aménagements	60.000,00
	2151	Réseaux de voirie	2.000,00
	21538	Autres réseaux	10.000,00
	2158	Autres installations matériel et outillage	15.000,00
	2181	Installations générales agencement	40.000,00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2000,00
	2184	Mobilier	1500,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3500,00
TOTAL 21			138.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			139.000,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1,

DE DECIDER d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 avant le vote du budget 2026.

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 avant le vote du budget 2026.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'autorisation budgétaire par anticipation en section d'investissement telle que présentée dans la présente délibération.

N°2025/58 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CONCERNANT UNE REFECTION DE FAÇADE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'opération de l'aide municipale accordée pour la réfection de façades conformément au tableau ci-dessous :

Propriétaire	Adresse des travaux	Montant
Madame Edwige DUCROT	2 Bis rue de la poudrerie	3998,71 €

En date du 9 septembre 2025, après examen du dossier par la commission, il lui a été octroyé une aide d'un montant de 399,87 euros (soit 10% du montant TTC retenu).

Il est demandé au conseil municipal :

Vu la délibération n°2023_34 en date du 12 avril 2023 approuvant le règlement intercommunal « programme ravalement de façades » et décrivant l'application sur la commune de Vallabrègues.

Vu la demande de Madame Edwige DUCROT

D'APPROUVER l'octroi de la subvention présentée dans la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'octroi de la subvention présentée dans la présente délibération et autorisent Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT informe l'assemblée qu'un 3^{ème} dossier de permis de végétaliser à été réceptionné. Le groupe en charge de la pré-instruction sera convoqué prochainement.

L'assemblée est informée des travaux réalisés par le chantier d'insertion (place du 19 mars 1962 et anciens quais).

Monsieur le Maire évoque la nécessité de former le personnel des services techniques au montage et démontage des barnums.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle également que certains agents administratifs devront suivre une formation au maniement du logiciel Excel.

La séance est levée à 19h30

Le Maire,
Jean-Marie GILLES



Le secrétaire de séance
Florence GIRARD-MARTINEZ